

## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 9 août 2017 à 18h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec le Conseil Départemental pour le FSL
- Convention avec le service MEDICOM de la Médecine du travail
- Convention avec le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit pour des artères aériennes et souterraines de communications et un support bois sur la parcelle A 827
- Modification statutaire du SyME05
- Désignation de l'entreprise chargée des travaux de reconstruction du mur du cimetière du Serre
- Délégation de signature pour la délivrance des autorisations d'urbanisme

Val-des-Prés, le 4 août 2017

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIE  
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

### Convention avec le Conseil Départemental pour le FSL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler pour 2017 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit 271,20 €,
- autorise l'Adjoint au Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour 2017.

### Convention avec le service MEDICOM de la Médecine du travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise l'Adjoint au Maire à signer un avenant à la convention de 2009 avec le service MEDICOM du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, précisant les missions du service de médecine préventive ainsi que les tarifs.

### Convention avec le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit pour des artères aériennes et souterraines de communications et un support bois sur la parcelle A 827

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet du Syndicat Mixte Ouvert PACA THD pour la construction d'une ligne de communications très haut débit,
- approuve la servitude sur la parcelle communale A 827 pour la construction d'un support bois et le passage souterrain de la ligne sur environ 10 ml,
- autorise l'Adjoint au Maire à signer une convention de servitude à titre gratuit avec le SMO PACA THD.

### **Modification statutaire du SyME05**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la modification des statuts du SyME05 intégrant dans ses compétences optionnelles la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid.

### **Désignation de l'entreprise chargée des travaux de reconstruction du mur du cimetière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- retient l'offre de l'entreprise ALLAMANNO pour 32.502,47 H.T.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

### **Délégation de signature pour la délivrance des autorisations d'urbanisme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour signer les autorisations d'urbanisme déposées par la commune, ainsi que tout autre document relatif à l'urbanisme en cas d'absence du Maire.

Val-des-Prés, le 16 Août 2017  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué.

  
Thierry BOUCHIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/07/001)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 9 Août 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

4 Août 2017

Date d'affichage :

4 Août 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, remplaçant le Maire empêché, Monsieur Jean-Michel REYMOND.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIE  
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Conseil Départemental pour la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2017

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que la commune de Val-des-Prés, comme 128 autres communes du département, a contribué en 2016 au Fonds de Solidarité pour le Logement, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées. Il demande au Conseil Municipal de renouveler cette contribution pour 2017. Elle est fixée à 0,40 € par habitant, soit 271,20 € pour 678 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler pour 2017 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit 271,20 €,
- autorise l'Adjoint au Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry BOUCHIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/07/002)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DÈS-PRES****Séance du 9 Août 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

4 Août 2017

Date d'affichage :

4 Août 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, remplaçant le Maire empêché, Monsieur Jean-Michel REYMOND.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIE  
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Convention avec le service MEDICOM du Centre de Gestion pour la mise en œuvre de la médecine préventive

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle la convention signée en 2009 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour la médecine du travail du personnel communal. Il informe que le CDG met en place une nouvelle organisation intégrant un(e) infirmier (e) de santé. et qu'il y a lieu de prendre un avenant à la convention pour préciser les missions du service de médecine préventive et pour fixer les tarifs des visites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise l'Adjoint au Maire à signer un avenant à la convention de 2009 avec le service MEDICOM du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, précisant les missions du service de médecine préventive ainsi que les tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry BOUCHIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/07/003)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 9 Août 2017****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

**Date de la convocation :**

4 Août 2017

**Date d'affichage :**

4 Août 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, remplaçant le Maire empêché, Monsieur Jean-Michel REYMOND.

**Présents :** Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

**Procurations :** M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIE  
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

**Secrétaire :** Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Convention avec le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit pour des artères aériennes et souterraines de communications et un support bois sur la parcelle A 827

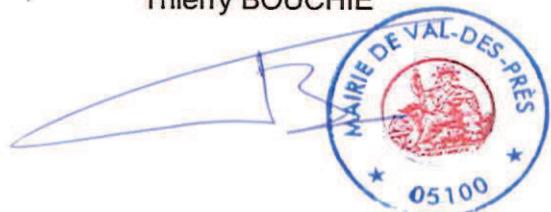
Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de la construction prochaine du Réseau Haut Débit Fibre Optique sur le territoire. La ligne partira de la chambre PRM installée dans le local à containers en face du service Tourisme à La Vachette et rejoindra le Rosier, puis à partir du coffret NRAzo situé au niveau du 51 route de la Clarée, elle gagnera le pont du Rosier pour rattraper la ligne électrique aérienne en rive gauche. Pour cela un support bois sera nécessaire sur la parcelle communale A 827. Le SMO PACA THD sollicite une autorisation pour une servitude de passage de 10 ml et d'emprise au sol de 1 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle A 827.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- approuve le projet du Syndicat Mixte Ouvert PACA THD pour la construction d'une ligne de communications très haut débit,
- approuve la servitude sur la parcelle communale A 827 pour la construction d'un support bois et le passage souterrain de la ligne sur environ 10 ml,
- autorise l'Adjoint au Maire à signer une convention de servitude à titre gratuit avec le SMO PACA THD.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry BOUCHIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/07/004)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 9 Août 2017****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

**Date de la convocation :**

4 Août 2017

**Date d'affichage :**

4 Août 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, remplaçant le Maire empêché, Monsieur Jean-Michel REYMOND.

**Présents :** Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

**Procurations :** M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIE  
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

**Secrétaire :** Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME05)

Monsieur l'Adjoint au Maire expose que lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2017, les élus ont décidé de compléter les compétences optionnelles du syndicat portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la modification des statuts du SyME05 intégrant dans ses compétences optionnelles la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry BOUCHIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/07/005)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 9 Août 2017****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

**Date de la convocation :**

4 Août 2017

**Date d'affichage :**

4 Août 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, remplaçant le Maire empêché, Monsieur Jean-Michel REYMOND.

**Présents :** Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

**Procurations :** M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIE  
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

**Secrétaire :** Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Désignation de l'entreprise chargée des travaux de reconstruction du mur du cimetière du Serre

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la seconde consultation pour les travaux de reconstruction du mur du cimetière du Serre. Deux candidats ont remis une offre : l'entreprise ALLAMANNO pour 32.502,47 € H.T. et l'EURL JOURDAN pour 47.526,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- retient l'offre de l'entreprise ALLAMANNO pour 32.502,47 H.T.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry BOUCHIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/07/006)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 9 Août 2017****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

**Date de la convocation :**

4 Août 2017

**Date d'affichage :**

4 Août 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, remplaçant le Maire empêché, Monsieur Jean-Michel REYMOND.

**Présents :** Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

**Procurations :** M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIE  
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

**Secrétaire :** Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Délégation de signature pour la délivrance des autorisations d'urbanisme

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme prévoit : « Si le Maire [...] est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune [...] désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Par conséquent il y a lieu de désigner un membre du Conseil Municipal pour signer les autorisations d'urbanisme déposées par la commune. Par ailleurs, en cas d'absence prolongée de monsieur le Maire, il est nécessaire d'assurer la continuité des dossiers d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour signer les autorisations d'urbanisme déposées par la commune, ainsi que tout autre document relatif à l'urbanisme en cas d'absence du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry BOUCHIE

